

Fiche de poste médecin DIM - Santé Publique

Présentation de l'établissement : le CHGM est un établissement public de santé mentale. Il fait partie du GHT « Haute-Garonne et Tarn ouest » dont le CHU de Toulouse est l'établissement support. Les compétences du GHT dans le domaine de la psychiatrie sont transférées à la Communauté Psychiatrique de Territoire. Le CHGM est l'établissement référent de la CPT.

Poste à pourvoir : praticien hospitalier à plein temps au sein du Département d'Information Médicale et Santé Publique (DIM SP).

Présentation du service et liens fonctionnels : le DIM SP est un service comprenant actuellement 4 TIM (2,6 ETP), une secrétaire médicale faisant fonction d'archiviste (20%) et le médecin DIM. Il fait partie du Pôle Médical, Technique et Gériatrique dont la chefferie de pôle est assurée par la pharmacienne ; chef de service.

Ses liens fonctionnels hors du Pôle Médical, Technique et Gériatrique sont :

- Président de la CME
- Chefs de Pôle
- Directions

Les outils mis à disposition :

- Dossier patient informatisé : Cortexte
- Outil de requête : Business Object

Missions au sein de l'établissement :

- Encadrer le recueil, le contrôle et le traitement des données PMSI dans le champ psychiatrique. Les objectifs sont d'assurer la qualité des données par le traitement des fichiers PMSI, les contrôles qualité, les conseils de codage et la formation.
- Traiter les données médicales issues du DPI à la demande des médecins, cadres, directions ou instances pour réaliser des enquêtes, des études médico-économiques ou scientifiques, des projets.
- Conseiller les instances dans les domaines de la stratégie, de l'efficacité médico-économique et de la qualité des soins. Participer au suivi trimestriel de l'activité, à l'analyse des tableaux de bord avec les pôles et le service des finances.
- Participer aux réflexions sur les évolutions du DPI avec l'éditeur du logiciel Cortexte, tester les nouvelles versions du DPI et organiser les formations des nouveaux professionnels de santé au logiciel Cortexte.
- Contribuer à la qualité des données et du système d'information par les actions suivantes :
 - * responsabilité du service des archives médicales
 - * pilotage de la démarche d'identitovigilance
 - * actions autour de la confidentialité, de l'accès aux données et participation au recueil des IQSS
 - * participation aux EPP et autres démarches qualité mis en place au sein du CH G Marchant
- Encadrer et accompagner les TIM dont il assure la responsabilité fonctionnelle
- Membre de la CME et membre invité au Directoire
- Participer au Bureau de Pôle et au Conseil du Pôle Médical, Technique et Gériatrique
- Participer à différentes sous-commissions de la CME dont le CODIMEQS, ainsi qu'à différentes instances où l'expertise du médecin DIM est requise
- Contribuer, par son expertise, à la politique de formation continue et assurer la formation des médecins et non médecins sur les bonnes pratiques relatives à l'information médicale

Missions au sein du GHT et de la CPT :

- Le médecin DIM participe aux travaux du groupe « information médicale » du GHT, animé par le responsable du DIM du CHU, établissement support.
- Le médecin DIM du CHGM participe à l'assemblée médicale de la CPT et contribue au projet médical de la CPT ainsi qu'au PTSM

Obligations du Médecin DIM :

- Le médecin DIM est soumis au secret professionnel. L'article R.6113-5 du code de la santé publique rappelle cette obligation (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).
- Le médecin DIM, ne participant pas à la prise en charge du patient, ne peut pas bénéficier du « secret partagé ».
- Le médecin DIM ne peut avoir accès aux informations médicales nominatives que si une loi l'y autorise. Ainsi, le médecin DIM est le dépositaire des informations médicales nominatives qui lui sont confiées dans un objectif exclusif d'évaluation de l'activité de l'établissement. Il est tenu d'assurer la confidentialité de ces informations médicales nominatives, et ne peut pas les transmettre à un tiers. Les données médicales nominatives recueillies par le médecin DIM sont protégées par le secret professionnel.

Profil requis :

- Formation : Médecin praticien hospitalier avec le DES de santé publique ou diplôme qualifiant dans le domaine de l'information médicale et/ou de la santé publique
- Connaissances : maîtrise du PMSI, des nomenclatures, des spécificités et contraintes liées aux SI en santé ; des logiciels de bureautique et bases de données
- Qualités personnelles : qualités relationnelles et aptitude au travail en équipe ; rigueur et esprit d'initiative ; capacité à animer une équipe, un groupe projet

Les candidatures et CV sont à adresser au :
Centre Hospitalier Gérard Marchant
134 route d'Espagne - BP 65714 - 31057 Toulouse cedex 1
Secretariat.drh@ch-marchant.fr
Madame la Directrice des Affaires Médicales, Mme Petetin
Tel : 06 35 20 70 32